Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_003-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Décision 2026.003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Deux Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents :
Patrick MANCEAU – Président

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Michelle GARAVAGLIA – Hervé GUILLARD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Diana LEFEUVRE – Jean-Pierre OGER – *Olivier POSTE* – Annick ROCHELLE – *Pierre THOMAS – Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	30

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Serge BOUDET – Isabelle COLLET – Franck ESNAULT – *Christian* GALLE – *Evelyne GAUTIER-LE-BAIL* – Stéphane IDLAS – *Laurent LEGENDRE – André PHILIPOT – Conseillers*
Isabelle BIARD – Conseillère Départementale invitée.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_003-DE

Fougères Agglomération **2026.003**

2026.003B – Attractivité Economique - Bâtiment relais ZA Aumaillerie – Avenant au bail commercial - STGS

L'entreprise S.T.G.S. (Société de Travaux Gestion et Services) est locataire depuis 4 ans d'un bureau et de vestiaires au sein du bâtiment d'entreprises de la ZA de l'Aumaillerie.

Pour accompagner le développement de son activité, l'entreprise sollicite l'Agglomération pour la location de deux bureaux supplémentaires, ainsi qu'un atelier.

Il est proposé l'établissement d'un avenant au bail commercial dans les conditions suivantes :

- Démarrage du bail : 1er décembre 2024 ;
- Démarrage de l'avenant : 15/12/2025
- Surface louée :
  - Le Bureau n°2, d'une surface de 22,75 m²
  - Les vestiaires n°1 et 2, d'une surface de 25,11 m²
  - Les sanitaires n°2 et 3, d'une surface de 5,5 m²
  - Le Bureau n°3, d'une surface de 28,53 m²
  - Le Bureau n°4, d'une surface de 23,38 m²
  - L'Atelier n°4, d'une surface de 183,53 m²
- Montant total du loyer : 1 540,88 € mensuel hors taxes et hors charges ;
- Montant total des charges : 493,84 € mensuel toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ÉTABLIR** un avenant au bail de location avec l'entreprise S.T.G.S., ou toute entité juridique s'y substituant, dans les conditions définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 02/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président
Patrick MANCEAU